



DIRECTION DE L'EDUCATION
ACCUEIL DE LOISIRS - MAIRIE D'ORLEANS
Hôtel Groslot
45040 ORLEANS cedex 1
☎ : 02.38.79.29.73 ou 77
Fax : 02.38.79.20.17
alsh@ville-orleans.fr

Cadre réservé au service

Famille n°.....
Nom.....
Ecole.....
Date et heure de retour de la fiche
.....à.....h.....

Accueils de Loisirs

Fiche de souhaits de réservation

A retirer auprès du référent périscolaire ou téléchargeable sur le site www.orleans-agglo.fr

Mercredis de janvier à juin 2017

(Du 4 janvier au 5 juillet 2017)

Ce document est à remettre au référent périscolaire de l'école du 3 au 14 novembre 2016
(Les fiches des enfants non scolarisés dans une école publique orléanaise, pourront être déposées au service accueil /inscription)


Un accusé réception de la demande sera remis aux familles

Avant toute demande il est impératif d'avoir complété et remis le dossier administratif complet 2016-2017

Pensez à actualiser votre dossier (assurance, justificatif d'activité...)

Toutes les demandes transmises hors délai ne seront examinées que dans la limite des places disponibles.

Je souhaite réserver l'ensemble des mercredis de la période

Nom de l'enfant	Prénom	Ecole	Classe	Centre
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	 Ne rien inscrire
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

L'Accueil de Loisirs de l'enfant est déterminé par son lieu de scolarisation et est ouvert de 11h30 à 18h00.



Rappel: En cas de demandes de réservations trop nombreuses, celles-ci seront examinées par une commission d'attribution suivant les **critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**. La décision de la commission d'attribution vous sera communiquée par courrier. Toute réponse favorable vaut validation de la réservation.

Toute demande d'annulation quel que soit le motif donnera lieu à une facturation sur la base de 50% du tarif applicable à la famille. Toute absence injustifiée sera facturée sur la base du tarif de la famille. Exception faite avec un certificat médical.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette présente fiche et confirme avoir pris connaissance du règlement des accueils de loisirs.

Orléans le..... Signature obligatoire :

Cadre réservé à l'administration

REPRESENTANT 1

- CDD : du au
- CDI (début):
- Etudiant : du au
- Formation : du au
- Libéral : date..... (kbis, n°siret, siren, autre)
- Recherche d'emploi :
- Intérimaire : Dates.....
.....
.....
- Sans activité :
- Autre (préciser) :
- Retraité

REPRESENTANT 2

- CDD : du au
- CDI (début):
- Etudiant : du au
- Formation : du au
- Libéral : date..... (kbis, n°siret, siren, autre)
- Recherche d'emploi :
- Intérimaire : Dates.....
.....
.....
- Sans activité :
- Autre (préciser) :
- Retraité

Compagnie d'assurance :

N° police ou n° de contrat :

date de validité.....

Commission :